

AVIS AU PUBLIC

Mention d'une délibération du Conseil Municipal  
Droit de Prémption Urbain

Par délibération du 16 janvier 2020, le Conseil Municipal de la commune de Montigny sur Loing a décidé d'instaurer un Droit de Prémption Urbain simple et retiré la délibération du 17 octobre 2019 instaurant un Droit de Prémption Urbain renforcé, les éléments sont annexés au dossier du PLU.  
Ladite délibération est affichée en mairie.

Le Maire,

S. MONCHECOURT

